

poursuivre ses classes, sans trop grever le budget médiocre de la famille ; et la preuve, c'est qu'il renonça à son abbaye, aussitôt qu'il fut en état de s'en passer.

Ses études de lettres et de philosophie à l'Université de Paris, de droit à l'Université de Toulouse furent, sans aucun doute, très fortes, quoique nous ayons peu de renseignements sur son existence d'écolier ; mais nous en pouvons juger par la culture solide et l'érudition variée dont témoignent ses écrits. C'était une rude discipline intellectuelle que ces écoles de la Renaissance, assoiffées de savoir, dont le président de Mesmes nous a tracé le programme effrayant.

Maintenant, que Pierre d'Épinac, jeune clerc de dix-huit ans, enivré de curiosités ardentes, se soit jeté, à Toulouse, avec sa nature entière et bouillante, dans les controverses à la mode ; que, dans la fièvre de la dispute, il ait laissé échapper, défendu même telles propositions malsonnantes, cela est fort possible. Mais ne jugeons pas ces temps orageux à la mesure de notre orthodoxie si sage et si exactement réglée. J'ai été souvent frappé de l'aisance avec laquelle on allait et venait de la réforme à l'Eglise romaine : aujourd'hui catholique, demain huguenot, sauf à redevenir catholique. Le Forez, qui avait eu beaucoup de protestants dans la noblesse et la bourgeoisie à l'époque du massacre de Vassy, n'en avait plus ou presque plus sous la Ligue. Bien des gens, des gens sincèrement religieux, auraient été embarrassés, vers 1560, de dire si la vérité était à Rome ou à Genève. Des articles de doctrine étaient encore imprécis, ou passaient du moins pour mal définis. Je vois un jurisconsulte fameux au xvi<sup>e</sup> siècle, Jean Papon, bon catholique cependant, insinuer qu'à la rigueur on pourrait se passer de la juridiction du pape : n'avons-nous pas en France, disait-il à peu près,